



La Confédération Générale du Travail

*Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1258 du 9 Janvier 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito : Jean Marie RECH	3
■ Comité de Défense des 4 de La Rochelle	4
■ Compte-rendu C.G.T. – Réunion Enveloppe Catégorielle en 2007 + document D.G.P.A. sur le projet pour les mesures catégorielles 2007	5 à 14

ERRATUM : Dans la circulaire Fédérale n° 1257 nous avons fait une erreur dans le calendrier 2007. En effet, il fallait lire : autres permanents fédéraux et non Secrétaires pour : P. LEROY - A. ROQUANCOURT - J. VARENNES

Pour la relaxe
de nos Camarades de la Rochelle :
délibéré le 19 janvier



AGENDA

Pour la relaxe de nos camarades de la
Rochelle : délibéré le 19 janvier

pour infos : consulter le site de la Fédération

www.equipement.cgt.fr

9 janvier 2007 :

Réunion à la Fédération - Préparation Elections
Attachés d'Administration

10 janvier 2007 :

Secrétariat Fédéral

11 janvier 2007 :

Réunion du Bureau de la C.N.F.P.

16 janvier 2007 :

Réunion de la C.N.F.P.

17 janvier 2006 :

Bureau Fédéral

17 - 18 janvier 2007 :

Journées d'études U.G.F.F. sur le thème :
« quelles missions, quelle organisation
de l'Etat en territoire ? »

22 au 26 janvier 2006 :

Campagne C.G.T. de syndicalisation



INFOS BREVES



Déclaration du 4 Janvier 2006

Logement : un droit qui doit être effectif

La précarité, le chômage, les politiques de bas salaires sont les principales causes de cette exclusion dont l'ultime étape est celle subie par les « sans-abri » rejetés du droit à l'accès au logement.



Déclaration du 26 décembre 2006

Solidarité avec les sans abri

La situation des S.D.F. ressurgit avec force à l'entrée de cet hiver. La C.G.T. apporte son soutien à l'initiative spectaculaire lancée à Paris, le long du Canal Saint Martin, grâce à l'impulsion des « Enfants de Don Quichotte ».

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

Décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Décret n° 2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les

différents échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

Décret n° 2006-1689 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et les décrets portant statut particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B.

Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Décret n° 2006-1696 du 22 décembre 2006 modifiant certains statuts particuliers de cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER

Décret n° 2006-1710 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites.

Arrêté du 15 décembre 2006 attribuant des compétences en matière maritime et de navigation à certains services déconcentrés de l'équipement.

Arrêté du 27 décembre 2006 fixant les montants de l'indemnité de sujétions horaires attribuée à certains personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, de Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise.

Décret n° 2006-1742 du 23 décembre 2006 modifiant le décret n° 2002-532 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Arrêté du 18 décembre 2006 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2006 pour l'examen professionnel d'accès au corps des contrôleurs du travail.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au corps des contrôleurs du travail est fixé à 36, répartis comme suit :

- ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : 33 ;
- ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer : 2 ;
- ministère de l'agriculture et de la pêche : 1.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.



Signer la carte-pétition sur les salaires
accessible sur le site de l'Ugff :

www.ugff.cgt.fr



EDITO

La France invisible devenue visible et gênante

Il a fallu des tentes distribuées aux sans domicile fixe parisiens pour qu'ils deviennent visibles, donc gênants.

Ces groupes, que l'on ne voit ordinairement pas, sortent de l'ombre à l'occasion d'une manifestation. Qui sont-ils ? (les intermittents du spectacle, les stagiaires) ou d'un drame (les expulsables, les drogués).

Détenus, handicapés, accidentés du travail, déclassés, travailleurs au noir, RMISTES... la liste est longue de ces invisibles qui composent pourtant notre société au même titre que les autres. Il est à souhaiter qu'il n'y ait plus beaucoup de petites tentes rouges, telles des champignons poussés après la rosée, dans les rues des grandes villes françaises.

Décidé en toute hâte électorale, et sous la pression d'une rue occupée par les sans abris et tous ceux qui en avaient assez de la « bien pensante » journée et des effets de manches, la loi sur le logement des plus pauvres devrait prendre effet (« seulement ? » diront les plus exposés) avant l'hiver 2008.

A ce moment là, le paysage politique aura radicalement changée et on ne se souviendra sûrement pas qu'une bande de zozos résolus, comme on les a considérés au début de leur mouvement, pouvait faire levier au point que les unes après les autres les personnalités politiques, alors en vue et accessoirement candidates à la présidence de la République, allaient se faire voir sur les rives du canal Saint Martin pour dire toute l'importance qu'elles accordaient à la dignité humaine abritée sous un toit même s'il fût celui d'une trente-minute.

Peut-on en conclure que l'exploitation judiciaire de la perspective d'une élection peut faire bouger autrement vite les montagnes qu'en période où les enjeux sont plus relatifs ? Sans conteste, d'autant, que la période des fêtes incite aussi à prêter une plus grande attention à l'autre, à sa détresse et à l'importance sans cesse accrue de l'expulsion, un fléau dont chacun peut constater les ravages au plus près de chez lui.

Dominique De Villepin, et son gouvernement, estiment que le droit au logement est désormais situé au même rang que le droit aux soins ou à l'éducation.

Si le gouvernement pense agir sur les sans abris comme il le fait sur la santé ou l'éducation ! ils sont mal barrés les sans abris.

Quand on entend des affirmations malhonnêtes, on a le devoir de les combattre afin d'empêcher leur poisson de se répandre.

Nous avons un besoin fort :
rester unis et ensemble.

Que les camarades transférés restent unis dans les unions fédérales et comptent sur leur syndicat et la fédération pour les soutenir plus que jamais.

Non, vous n'êtes pas abandonnés. Quand j'achète une paire de chaussures, je ne passe pas à la caisse et je l'essaye après (ça peut me faire mal !) droit d'options ?

Cher(e)s camarade(s),

Je vous souhaite mes meilleurs voeux 2007, à vous et à tous ceux qui vous sont chers. Que cette nouvelle année soit réellement une année d'avancées sociales, que nos actions syndicales, avec de nombreux participants et unitaires aboutissent à une amélioration sensible des conditions de vie des agents.

Jean Marie RECH

Comité de Défense des personnes mises en examen suite à la manifestation du 5 juin 2003, à La Rochelle

Comité de défense – Maison des syndicats- 6 rue Albert 1^{er} – 17 000 La Rochelle

La Rochelle, le 13 décembre 2006
A tous les adhérents du Comité

Cher(e) ami(e),

Suite à l'appel du jugement du 30 mars à la Rochelle formé par deux des quatre de La Rochelle injustement condamnés et ceux en réplique du MEDEF et du parquet sur l'ensemble du dossier, les quatre étaient convoqués devant la Cour d'appel de Poitiers le 8 décembre 2006 à 9h.

L'objectif de participation à la manifestation pour accompagner et les soutenir cette journée là était de faire encore plus fort qu'à La Rochelle le 30 mars 2006 (7 000 manifestants).

***Le 8 décembre, à Poitiers, nous étions plus de 10 000 rassemblés à l'appel
des organisations syndicales et de notre Comité de défense.***

Nul doute que cette manifestation va peser dans le débat pour obtenir la relaxe pure et simple pour les quatre.

Le Comité vous remercie pour votre engagement, votre soutien, votre participation à la réussite de cette manifestation de solidarité et d'exigence de justice.

**Le délibéré de la Cour d'appel de Poitiers sera rendu
le vendredi 19 janvier 2007 à 9 heures.**

**D'ores et déjà, le comité a décidé d'être présent au tribunal de Poitiers
et vous appelle à organiser de larges délégations
pour encore soutenir et encourager nos quatre camarades.**

Dans l'attente de nous rencontrer le 19 janvier, nous vous adressons nos remerciements les plus chaleureux. Nous vous adressons également nos vœux les plus sincères à vous et à vos proches.

Pour le Comité, le Président,

Didier CADORET

PS : A sa création, notre comité s'était fixé comme objectif d'être 1500 adhérents soit le nombre des manifestants le 5 juin 2003 à la Rochelle. Cet objectif est aujourd'hui dépassé puisque nous sommes 1516.



Photos de la manifestation du 8 décembre à Poitiers

PLF 2007 :

Emploi de l'enveloppe catégorielle

INTERVENTION CGT

En préalable la CGT a rappelé les points ci-dessous et a renouvelé sa déclaration qu'elle a faite lors du dernier CTPM (voir ci-après).

Il s'agit aujourd'hui d'une première réunion. Nous demandons une deuxième réunion de discussions après que la DGPA ait fait la synthèse des différentes propositions. Nous voulons avoir aujourd'hui des précisions sur le document qui nous a été transmis et dont certains points sont très flous.

Nous sommes en désaccord avec la politique gouvernementale qui consiste à réduire toujours plus les emplois et à comprimer la revalorisation des salaires en deçà de l'inflation. Le troc emplois/rémunérations des fonctionnaires, tel que celui négocié par le ministère est une aberration pour le service public et les agents. Nous le dénonçons : Aujourd'hui nous attendons des précisions sur les recrutements 2007 (SERM 2007). La gestion des ressources humaines dans notre ministère manque pour le moins de transparence (alors que la LOLF devait nous fournir des éléments de transparence dans les services).

Nous demandons le bilan des mesures nouvelles engagées et mises en oeuvre en 2006. C'est un préalable et un élément de nature à favoriser un dialogue social de qualité.

Nous voulons avoir des éléments chiffrés sur les retours financiers prévus dans le contrat triennal Equipement/Finances. Par exemple, sur quoi faut-il imputer les primes exceptionnelles de 1 500 € par service versées aux agents qui ont travaillé sur la LOLF ou sur les réorganisations de service ?

Autre problème, la mise en oeuvre du protocole Jacob : Quel est le calendrier d'application des différentes mesures ? Novembre 2006, décembre 2006, en 2007 pour d'autres... Quel est l'impact exact des mesures Jacob sur la masse financière de 34 661 000 € supplémentaires pour 2007 ?

Quelles sont les mesures spécifiques portées par notre ministère auprès de la Fonction publique et au ministère des finances autres que les mesures générales contenues dans le protocole Jacob ?

Les mesures que vous nous présentez aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des attentes exprimées par les différentes catégories de personnel et ne correspondent pas à la reconnaissance des fonctions exercées par les

agents, ni de leurs qualifications détenues et de leurs compétences mises en oeuvre dans leur poste de travail. Par exemple 150 euros de prime supplémentaire pour solde de tout compte pour un technicien supérieur, c'est nettement insuffisant !

De même les mesures proposées pour les catégories C de notre ministère (sans parler des mesures du protocole Jacob, signé par la CFDT et l'UNSA entre autres, qui viennent « plomber » la nécessaire revalorisation des carrières C) restent très très en deçà du minimum qu'il faut aujourd'hui pour vivre décemment dans notre pays.

En résumé :

- Les mesures proposées ne pallient pas le désengagement de l'Etat sur les salaires.
- La politique concernant les emplois dans notre ministère est inacceptable. Nous voulons un bilan exact des emplois par service.
- Le coût de la décentralisation est énorme pour les agents et les mesures sociales indigentes. Nous demandons un vrai **budget social** sur ce point.
- Nous voulons un bilan des expérimentations en cours : fusion DDE /DDAF, réorganisation des services de l'Etat dans le département du Lot..., pour tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines.
- **Sur la transparence** : aucun bilan n'est fait (par exemple sur la mise en oeuvre du SERM 2006). Nous voulons avoir un suivi des discussions entamées aujourd'hui...
- **Calendrier** : nous voulons avoir un calendrier de mise en oeuvre des mesures du protocole Jacob, par exemple sur la sortie du statut pour les adjoints administratifs, qui va conditionner la fusion des corps de AC et de SD, ou bien pour les personnels d'exploitation.

Nous demandons, à minima, une deuxième réunion de travail début janvier 2007.

Nous voulons avoir des explications sur le document de travail 2007.

Nous demandons des mesures spécifiques pour les personnels de catégorie C et pour tous les agents qui sont **en début de carrière**.

Les OPA ont fait une déclaration spécifique, dont vous trouverez l'essentiel ci-dessous. Ils demandent

- « Une étude, voire un groupe de travail pour aborder la question des effectifs dans les parcs et les services spécialisés.
- Au niveau catégoriel nous reposons à nouveau la difficulté du quota de 35% résultant de la baisse des effectifs. Il nous faut une issue urgente à cette problématique. Une solution, tenant compte du Rapport Jacob, doit être trouvée, laquelle ?
- Nous revendiquons le maintien au minimum de l'enveloppe promotionnelle à la hauteur de 2006 pour qu'elle réponde aux besoins.
- L'écrasement des salaires dû à l'évolution du SMIC et à la stagnation de notre grille salariale pose le problème de l'attractivité aux concours d'entrée au parc. Nous demandons que l'expérience professionnelle acquise dans le privé soit prise en compte sous forme de prime d'ancienneté lors des recrutements
- Nous sollicitons également la possibilité de bénéficier de la catégorie spécialiste B à l'exploitation en tenant compte du parcours professionnel de l'agent.
- On nous a promis en décembre 2005 la validation par décret du complément de prime de rendement afin de débloquer 50 dossiers (environ) à la caisse des dépôts. On nous a dit dernièrement (le 29 novembre) que des modalités vont être trouvées. Qu'en est-il ?
- Le dossier amiante devrait connaître une issue ? Où en sommes-nous ? Que pouvons-nous répondre aux agents concernés ?
- Nous demandons que les OPA bénéficient d'un complément prime de rendement à hauteur de l'augmentation de la PSR pour les PTTE soit 170 € ce qui ne pose aucun problème dans le cadre du régime indemnitaire OPA.
- Un problème technique dans la mesure de sommet de corps est posé pour les OPA ; en effet les règles d'obtention sont en dysfonctionnement avec la prime d'expérience qui n'a que 4 ans. »

L'intervention du SN PTAS en introduction du CTPM consiste en une série de questions dont nous souhaitons avoir des réponses précises

Le ministère a signé un contrat de performance pluriannuel. Par rapport au contenu de ce schéma stratégique, plusieurs questions :

- Quel est le plan exact d'économies d'emplois et sur quoi porte les retours financiers ?

- Le gouvernement annonce que le gain obtenu par les suppressions d'emplois, que nous n'acceptons pas, reviendrait pour 50 % aux personnels. Quels sont les montants « négociés » ? Pour les emplois quittant le ministère (sur la partie transfert) qui doit être en dehors de ce calcul, quelle est la réalité de la négociation avec les collectivités territoriales ? Nous avons droit à la transparence.
- Quelle politique de l'emploi et de recrutement (SERM 2007) ? Quel bilan pour 2006 en sachant que le schéma 2006 n'a semble-t-il pas été respecté ? Est-ce du fait de l'application du protocole Jacob ? Nous avons besoin d'une concertation sur ces points.
- Quelle mise en oeuvre des fusions des corps (calendriers, contour exact des corps concernés, conséquences en terme de vie des corps dont élections en CAP, gestion, politique de requalification statutaire et en terme de prime, amélioration des déroulements de carrière,...) ? La prise en compte interviendra-t-elle sur les budgets 2007 et 2008 ?
- Quelle politique de déconcentration de la gestion ?
- Quelles adaptations des procédures de recrutement, de promotion, de mobilités et comment seront-elles réellement débattues avec les organisations syndicales ?
- Quelle restructuration des statuts particuliers pour tenir compte de la VAE ?

Le PLF 2007 prévoit 34 millions € pour les mesures catégorielles.

- Quand et comment allons-nous en discuter ?
- Dans quelle mesure les discussions seront-elles plus fiables que l'an passé ?
- Quel bilan sur 2006 ? Quelles sont les mesures déjà prises en compte au titre de 2006 pour l'application du protocole Jacob et quelles sont les mesures déjà prévues dans le financement des 19 millions € prévus au PLF 2007 (par exemple : quid des adjoints vers SAE, des dessinateurs vers TSE...) ?
- Concernant le paiement de la prime de sommet de corps quand interviendra-t-il ? Pour qui (les PNT RIL sont-ils prévus notamment) ? Sur quel exercice budgétaire ?
- Quel bilan et quelles suites pour les clauses de sauvegarde, le doublement soi-disant des quotas de promotions ?

Mesures catégorielles sur le PLF 2007

- Quels sont les projets qui sont portés par le ministère pour 2007 ?

- La poursuite des plans de requalification des adjoints en SAE (il reste un an et au moins 1000 postes minimum à transformer) est-elle prévue ?
- Le plan de requalification des dessinateurs vers TSE (sous quelle forme : reconnaissance des acquis de l'expérience, nouveau décret...?) sera-t-il poursuivi ?

Politique salariale

Le CTPM doit être informé de la politique salariale et des moyens pour la mettre en œuvre.

Qu'en est-il des plans de requalification des primes et des ISS pour les personnels techniques, Sur quels budgets sont pris les multiples contentieux concernant les divers catégories de PNT ? Quelle est la politique en matière de NBI ? Nous demandons un bilan de la gestion de la NBI, en particulier des 6^{ème} et 7^{ème} tranches. On parle de transparence vers l'extérieur avec la LOLF, mais en interne, quelle politique de transparence ?

REPONSE de M. CAZOTTES :

La réunion de ce jour fait suite à la présentation, lors du Comité Technique Paritaire Ministériel, du projet de loi de finances 2007. En effet, une ligne spécifique « mesures nouvelles » y est inscrite et doit faire l'objet d'échanges avec les organisations syndicales comme demandé par notre ministre. Pour rappel, le ministère mobilise, pour ce PLF 2007, une somme de 34 millions d'euros se répartissant comme suit (source document PLF 2007 en ligne) :

1. 19 millions d'euros dans le cadre de l'application du protocole Jacob en date du 25 janvier 2006,
2. 15 millions d'euros dans le cadre de mesures spécifiques nouvelles (d'ordre statutaire et indemnitaire et de transformations d'emplois).

3.
Après consultation des organisations syndicales, une synthèse globale sera réalisée pour validation par le ministre puis présentation à la fonction publique et au budget pour mise en application en 2007. François Cazottes précise qu'il ne répond pas ce jour à notre demande d'une seconde réunion et qu'à l'issue de celle-ci (dernière organisation syndicale reçue), la DGPA a prévu l'établissement de la synthèse. Il transmettra au ministre notre revendication relative notamment aux salaires et à la réduction des effectifs. François Cazottes rappelle également qu'une première réunion, en date du 14 décembre 2006, s'est déroulée pour présenter le calendrier de la mise en application du protocole Jacob. (nota : le SNPTAS n'a pas pu se rendre à cette réunion du fait de la tenue de sa journée d'études logement. La DGPA a refusé la tenue d'une nouvelle réunion).

La DGPA rappelle que la somme finale de 34 661 000 euros de masse salariale supplémentaire 2007, dont 50 % au minimum avait être affectés à l'ensemble de la

catégorie C, s'inscrit sur quatre orientations principales :

- Poursuite du plan de revalorisation du plan indemnitaire (PNT, corps C et B des affaires maritimes),
- Revalorisation homogène pour les corps analogues (SAE, CTT, CAM, ASS+Infirmières, IPCSR et SNEPC – Syndicats gens de mer, adjoints administratifs),
- Poursuite du repyramidage des corps de la filière administrative (C en B et B en A),
- Priorités : ouvriers et maîtres ouvriers, agents des services techniques, conducteurs autos et chefs de garage.

La répartition proposée par la DGPA des 15 millions d'euros est la suivante :

- 2,9 millions d'euros de mesures actées précédemment,
- 2,4 millions d'euros (Jacob +) relatifs à l'application sur une année seulement du protocole Jacob (ex. reclassement de la filière exploitation sur 2007 uniquement),
- 9,5 millions de mesures spécifiques nouvelles réelles.

Dans le cadre du PLF 2006, les mesures spécifiques catégorielles nouvelles ont été réalisées en quasi totalité (selon F. Cazottes). Il reste à ce jour à publier deux textes :

- 1er texte relatif aux chercheurs,
- 2ème texte relatif au régime indemnitaire des officiers de ports et officiers de ports adjoints.

Par contre, un texte relatif aux architectes urbanistes de l'Etat doit faire l'objet d'échanges entre le ministère de l'Équipement et celui de la Culture. En finalité, la DGPA a réalisé la totalité des mesures prévues dans le cadre du PLF 2006..

Pour la NBI, un bilan au cours de l'année 2007 va être réalisé en prenant en considération notamment les points NBI que les agents transférés gardent durant la période de la mise à disposition.

Questions-réponses par catégorie

- Catégorie C : cf page 4 et 5/5 du document ci-dessus

Après le débat précédent, l'administration rentre dans le détail des mesures par catégorie.

Tableau 1 (4/5) : ce tableau correspond au réajustement des grilles suite aux mesures du protocole Jacob.

La CGT souligne à nouveau la complexité de ces tableaux. Il est difficile de comprendre, qui aura quoi et combien ! (nota : le protocole Jacob ne concerne pas qu'une petite partie des agents, par exemple plus d'un dessinateur sur 2 ne percevra rien).

Tableau 2 : il correspond à du reclassement d'AE en AES.

Les représentants CGT soulignent leurs désaccords sur ces chiffres.

Tableau 3 : correspond au reclassement (suite au protocole Jacob des OP/MO/AST et Conducteur-auto dans le corps des adjoints techniques. Ce reclassement est prévu sur 3 ans à partir de 2007 (1/01/07).

Tableau 4 : correspond à des mesures indemnitaires pour les corps concernés (adjoints administratifs, adjoints techniques, AE et AES, et corps de mer...)

La CGT conteste les montants de ces mesures relativement inférieures à l'an passé ... notamment pour les adjoints administratifs puisqu'il s'agit de la moitié de la prime du régime indemnitaire 2006.

Concernant les mesures de promotion sociale - (Jacob)
La CGT souligne le différentiel dans les chiffres de promotion des adjoints à secrétaires administratifs (150) alors qu'à la CAP de novembre le chiffre de 250 postes était annoncé.

A cette question, la DGPA répond et confirme que c'est bien le chiffre de 150 postes qui est retenu.

La CGT intervient sur l'absence dans ces revalorisations du corps des dessinateurs et fait remarquer que les corps des dessinateurs est le corps le moins bien rémunéré du ministère et semble totalement oublié de ces mesures 2007.

La CGT intervient également pour le corps des PNT C.

Réponse DGPA une prime de 200 € est prévue pour les PNT C mais n'a pas été inscrite dans la note.

Les représentants CGT soulèvent la question de la promotion sociale concernant le corps des dessinateurs. Le plan sur trois ans est arrivé à échéance cette année avec pour résultat 607 postes de TSE promus dans ce cadre sur les 1500 postes promis. Joli tour de passe-passe de la DGPA au détriment des dessinateurs.

La CGT pose la question :

Quel devenir pour les jeunes dessinateurs ? Quelles mesures pour ceux qui n'ont pas pu passer l'examen pro de TSE exceptionnel ? Quelles perspectives de promotion sociale ?

Berkani : Ces agents dans les mesures 2007 ne sont concernés que par les mesures Jacob... (page 4/5)

La CGT réclame à nouveau le paiement des primes là où le TPG pose des difficultés.

La DGPA répond que la modification des contrats individuels est en cours pour y inclure une référence au droit de cette prime, à suivre, (Meurthe et Moselle, et Moselle suite à l'attitude personnel du TPG).

La CGT réclame une augmentation du régime indemnitaire des « berkani » équivalente au moins au montant 2006 pour cette catégorie.

• **Catégorie B :**

Nota important : les coûts moyens bruts avec charges salariales ne correspondent pas à ce que les agents concernés pourraient recevoir. Ce document est relativement imprécis. L'addition des chiffres de ces tableaux ne correspond pas aux chiffres globaux.

Tableau 1 (page 3/5) - Ce tableau concerne l'enveloppe consacrée à la revalorisation des sommets et pieds de corps. La DGPA reconnaît que cela ne sera "profitable" qu'à très peu d'agents.

La CGT intervient pour revendiquer qu'à minima les mesures 2007 soient à hauteur de celles de 2006

- pour les SAE (Ile de France) nous demandons la mise en oeuvre d'un système de paiement analogue à celui des attachés à savoir un régime indemnitaire unique pour les agents en Ile de France et un montant réévalué pour les autres services dans la perspective d'un alignement total sur les primes d'administration centrale ... le repyramidage sur 4 ans du corps de SAE est notamment insuffisant (60 postes d'attachés en 2007) et ne reflète pas la réalité des fonctions exercées par les SAE dans les services.

- pour les IPCSR ... ces agents sont contraints dans la plupart des services d'utiliser leur véhicule personnel ... ils demandent une indemnisation de 100 € minima pour compenser le surcoût des assurances individuelles.

La CGT demande l'octroi de véhicule de service dans le cadre de leur travail.

Tableau 2 (page 3/5) : décline les régimes indemnitaires des corps de catégorie B.

La CGT souligne l'attente du corps des contrôleurs des transports terrestres et de leur reclassement en CII

TSE : La CGT souligne que ce corps n'a rien obtenu en 2006 ... les 150 €, qui seraient attribués à chaque agent, sont très insuffisants.

La CGT demande qu'un plan de revalorisation des ISS pluriannuel soit étudié pour l'ensemble des corps techniques.

La CGT réclame dans l'immédiat une revalorisation du montant des ISS de 2%.

PNT - RIL : la CGT demande l'application du protocole Jacob à partir du moment où celui-ci est appliqué aux titulaires.

- **Catégorie A :**

Nota important : les coûts moyens bruts avec charges salariales ne correspondent pas à ce que les agents concernés pourraient recevoir. Ce document est relativement imprécis. L'addition des chiffres de ces tableaux ne correspond pas aux chiffres globaux.

La CGT intervient au sujet du corps des attachés pour souligner que les sommes proposées pour la revalorisation statutaire sont en deçà des mesures 2006.

Pour le corps des DPCSR :

la CGT réclame la mise en application d'une promesse de revalorisation du régime indemnitaire qui date maintenant de 2001. La CGT demande que cet alignement promis soit fait sur la base de l'année 2007 et non 2006 comme indiqué sur le tableau (page 2/5).

La DGPA répond que le statut des attachés a tardé à sortir d'où ce décalage. Une première somme est liée au complément du coût budgétaire LOLF pour 2007. Une deuxième est liée aux statuts d'emplois. Pour 2007 les attachés n'auront pas de progression de prime.

Chercheurs : nous demandons que le régime indemnitaire des chercheurs soit également appliqué à tous, quelque soit leur affectation budgétaire (y compris dans les CETE).

Concernant : la création du régime indemnitaire des officiers de port. La CGT demande avec fermeté que cette mesure de 1million d'euros ne soit pas prise au titre des mesures nouvelles. Pour ce faire, la DGPA doit voir avec "Bercy" pour avoir un dispositif complémentaire de financement pour compenser la rémunération jusqu'ici versée par les chambres de commerce.

Dans le cadre de cette réunion, la CGT a fait référence aux recours déposés par les différentes catégorie de PNT (Personnels CETE et SETRA).

NBI : la CGT demande un bilan des points NBI distribués dans les services dans le cadre des 6ème et 7ème tranches après la réorganisation des services (nouvelles DDE - DIR etc ...)

Concernant les catégories Exploitation :

1- dans le cadre du protocole JACOB :

- pour 23 000 AE et 6500 CEE la revalorisation des grilles indiciaires permettrait un gain moyen de 113 euros pour un AE et de 72 euros pour un CEE,

- Le reclassement des AE (échelle 3) dans le grade de AES (échelle 4),
- Augmentation du nombre de promotions de AES à CEE et de CEE à CEEP.
- la revalorisation des grilles indiciaires pour les contrôleurs des TPE.

La CGT dénonce que ces mesures bénéficieront qu'à très peu d'agents.

Seuls les agents se situant en pied corps ou au dernier échelon de leur grade (pour les AE et CEE) auront un gain. De plus, ce gain sera minime.

Pour les CTRL jusqu'au 9^{ème} échelon se verront attribuer entre 4 et 16 points d'indice supplémentaires, soit une aumône.

La CGT proteste sur le tour de « passe-passe » qui consiste à financer une partie des mesures JACOB (2.4 millions d'euros) sur l'enveloppe normalement réservée aux mesures catégorielles indemnitaires (15 millions d'euros).

2- dans le cadre des mesures catégorielles indemnitaires :

- revalorisation de la PTETE pour les AE/CEE,
- revalorisation de la prime de rendement de 150 euros/an pour les CTRL.

Concernant la PTETE, l'administration envisage une augmentation du nombre d'agents pouvant prétendre à la partie déplafonnée de cette prime.

La CGT exige que cette revalorisation s'applique sur le montant de base de la prime, c'est-à-dire pour l'ensemble des agents.

Pour 2007, il n'y aura pas de revalorisation de la PSR, de l'astreinte, de l'ISH et des HS comme le revendiquait la CGT. Cela va se traduire à ce que des agents ne soient pas concernés par aucune des mesures ci-dessus et **donc ne percevront pas un centime de l'enveloppe budgétaire** réservée aux mesures catégorielles.

Nous avons dénoncé que dans notre Ministère les agents ne soient pas tous traités de la même façon, certains sont mieux considérés donc mieux servis que d'autres. Bizarrement les AE et les CEE sont une fois de plus les oubliés.